

FONDATION DU JARDIN BOTANIQUE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE DE NEUCHÂTEL

Communiqué de presse

Une Fondation pour le Jardin botanique de Neuchâtel !

Une Fondation de droit privé d'intérêt public, intitulée *Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel*, a été créée le 29 mai 2007 en soutien au financement institutionnel du Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel. Le capital versé à cette nouvelle fondation par la Fondation de Famille Sandoz ainsi que ses promesses de dons garantissent pour plusieurs années l'avenir du Jardin botanique. Les prochains objectifs consistent à trouver des sources de financements complémentaires et à développer les synergies les plus utiles au Jardin botanique.

En juin 2006, l'Université annonçait onze mesures d'économie dont la suppression du financement du Jardin botanique, suite aux réductions budgétaires de l'Etat. Le Conseil d'Etat demandait alors à l'Université de réduire sa subvention par paliers de CHF 200'000.

Un groupe de travail sur l'avenir du Jardin botanique était mandaté par le Département de l'Education, de la Culture et des Sports (Mme Sylvie Perrinjaquet) et les Travaux publics de la Ville de Neuchâtel (M. Pascal Sandoz). Celui-ci était composé de représentants de l'Etat, de la Ville, de l'Université, du Jardin botanique et de l'ADAJE (Association Des Amis du Jardin botanique de l'Ermitage). Il s'est réuni une première fois en septembre 2006 pour définir la première coupe de CHF 200'000 pour 2007. Celle-ci a pu être réalisée sans licenciement par la retraite anticipée d'un collaborateur, diverses économies et des recettes complémentaires. Ce groupe a ensuite élaboré un rapport en vue de trouver des solutions à long terme pour le Jardin botanique qui a été déposé en décembre 2006. Il précisait en particulier que toute réduction supplémentaire du budget au-delà de celle de 2007 mettrait en péril les prestations minimales du Jardin botanique et qu'un financement compensatoire devait être trouvé. La création d'une fondation constituait une des solutions de financement envisagées.

Durant cet hiver, le Jardin botanique a bénéficié du soutien politique de plusieurs députés et de la solidarité de la population concrétisée par plus de 12'000 signatures récoltées lors de la pétition lancée par l'ADAJE en octobre 2006 et déposée auprès du Conseil d'Etat en février 2007.

En outre, un groupe informel a travaillé indépendamment à la création d'une Fondation pour assurer la survie du Jardin botanique. Le Conseil d'Etat et la Ville de Neuchâtel ont été tenus au courant de l'avancement de ses travaux. Ceux-ci ont conduit à la constitution le 29 mai 2007 de la *Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuchâtel*. Le but de la nouvelle Fondation est de collaborer étroitement avec le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel et de l'aider dans ses différentes missions : le soutien à la recherche et à l'enseignement universitaires, l'éducation à l'environnement, l'ouverture au public, la protection des espèces, mais aussi de nouvelles missions, à définir en accord avec la fonction d'un jardin botanique. La Fondation souligne également la nécessité de travailler aux niveaux local et national, et de participer au réseau international des jardins botaniques.

Le Conseil de Fondation est composé de 6 personnes :

Philippe Mauler, président

Pierre Godet, trésorier

Jean-Léonard de Meuron, secrétaire

Maarten Bijleveld van Lexmond, membre

Pierre Dubois, membre

François Felber, membre et directeur du Jardin botanique

En outre, un Comité consultatif scientifique a été créé dont la présidence est assumée par Philippe K  pfer, professeur de botanique    l'Universit   de Neuch  tel et fondateur du Jardin botanique au vallon de l'Ermitage.

Le capital de la Fondation est constitu   d'un don important de la Fondation de Famille Sandoz. Mme Monique de Meuron, trop t  t disparue, est l'initiatrice de cette donation. Elle est aussi    l'origine de la nouvelle Fondation dont elle assumait la fonction de secr  taire. Elle avait pour objectif d'aider le Jardin botanique    trouver des solutions    long terme pour son avenir, en lui laissant toute libert   de d  finir ses priorit  s et sans se substituer au financement institutionnel. Son fils, M. Jean-L  onard de Meuron, a accept   de lui succ  der dans cette fonction.

Le Conseil d'Etat, l'Universit   et la Ville de Neuch  tel, en reconnaissant les missions importantes du Jardin botanique, ont soutenu la cr  ation de la Fondation. Le Conseil de Fondation est reconnaissant de l'accueil fait    sa proposition.

Gr  ce    la cr  ation de la *Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuch  tel*, l'avenir du Jardin botanique est garanti pour les prochaines ann  es. Les prochains objectifs sont de trouver des sources de financements compl  mentaires et de d  velopper les synergies les plus utiles pour le Jardin botanique.

Renseignements: Philippe Mauler, Athemis, Rue de la Treille 3, 2001 Neuch  tel, 032 722 7022, philippe.mauler@athemis.ch

ou Fran  ois Felber, Jardin botanique de l'Universit   et de la Ville de Neuch  tel, Pertuis-du-Sault 58, 2000 Neuch  tel, 032 718 2339 / 2350, Francois.Felber@unine.ch

Fondation de Famille Sandoz : <http://www.sandozfondation.ch/>

Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire de Neuch  tel : Pertuis-du-Sault 58, 2000 Neuch  tel

Neuch  tel, le 7 juin 2007